



A Cœur de Franches

Règlement pour les cours de travail au sol et/ou équitation avec Bettina Müller.

Lieu : les Chauxfours 2 à Court, au manège des Rouges-Champs à Moutier ou chez vous avec votre cheval

Tarifs cours individuels ADULTES (60min)

- 50CHF / séance unique
- 240CHF / abonnement 5x / valable 6 mois
- 450CHF / abonnement 10x / valable 6 mois

Tarifs cours en groupes ADULTES (60min)

- 35CHF / personne

Tarifs cours en groupes ENFANTS (120min)

- 40CHF / séance unique
- 190CHF / abonnement 5x / valable 6 mois
- 350CHF / abonnement 10x / valable 6 mois

Séances en individuel possibles également pour les enfants, au même prix que les adultes.

Le paiement se fait en cash, par twint ou par virement bancaire **avant** la leçon ou le début de l'abonnement.

IBAN : CH18 0079 0042 5945 3709 5 / Bettina Müller, 2738 Court / BCBE

TWINT : 079 / 527 73 11

Les participants sont responsables d'être assurés contre les risques liés à l'équitation (RC et assurance accident). Les chevaux sont des animaux de proie et malgré la bonne éducation, ils peuvent avoir des réactions imprévisibles.

En principe, les créneaux des leçons sont définis pour toute la durée de l'abonnement dès la première séance. Un accord oral peut cependant être fait si cela s'avère trop compliqué.

La bombe est obligatoire pour la monte. Elle peut être prêtée si vous n'en possédez pas.

Les horaires seront tenus car il peut y avoir des séances avant et après, merci d'arriver à l'heure pour l'arrivée et le départ. Les enfants ne sont pas sous surveillance en dehors des heures de séances. Pour les adultes, merci d'être prêts avec votre cheval à l'heure du début du cours.

Les leçons annulées moins de 24h à l'avance sont dues et ne sont pas remplacées.

Le respect d'autrui et des animaux est primordial pour un bon fonctionnement des séances. Pour motif grave (frapper autrui ou un animal, manque de respect, etc), la monitrice se réserve le droit d'exclure un enfant, selon la gravité de la faute et après discussion avec les parents, sans aucun remboursement.

Pour les enfants, un parent doit être joignable pendant les séances.

Ce règlement peut être revu en tout temps.

Ce règlement annule et remplace toute version antérieure signée par les clients.

En participant aux activités chez A Coeur de Franches, les clients acceptent automatiquement ce règlement.

Règlement réalisé le 01.01.2025 par Bettina Müller, responsable des cours.